

Communauté de communes
Cœur de Charente



www.coeurdecharente.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Rapports)
JEUDI 05 MARS 2026 - 18H00 Salle d'activités MONTIGNAC-CHARENTE à LA BOIXE

	Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir à
1	COMBAUD Renaud, conseiller communautaire AIGRE – VICE-PRESIDENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	FOURÉ Brigitte conseillère communautaire AIGRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	GEOFFRION Olivier, conseiller communautaire AIGRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	CAILLAUD Nadia conseillère communautaire AIGRE – VICE-PRESIDENTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	COMBAUD Alain conseiller communautaire AMBERAC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	GIRAUD-BERNARD Éric conseiller communautaire ANAIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	CHAMPALOUX Didier conseiller communautaire AUNAC-SUR-CHARENTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	BOUYSSSET Céline conseillère communautaire AUNAC-SUR-CHARENTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	LIOT Gérard conseiller communautaire AUSSAC-VADALLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	BOIZUMAUULT Sylvie conseillère communautaire BARBEZIERES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	LIZOT Jackie conseiller communautaire BESSÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	PERCHE Marie-Annick conseillère communautaire CELLEFROUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C.SOURY
13	AGUESSEAU Norbert conseiller communautaire CELLETES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	BORNE Bernard conseiller communautaire CHARMÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	P. KAUD
15	MAINGUET Martine conseillère communautaire CHENON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	BLANCHON Alain conseiller communautaire COULONGES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	GUYON Jean-Guy conseiller communautaire EBREON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Représenté
18	COYAUD Pierrick conseiller communautaire FONTENILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	FLAUD Yves conseiller communautaire FOUQUEURE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	KAUD Pascal conseiller communautaire JUILLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	CECCHIN Catherine conseillère communautaire LA CHAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	PERRON Michelle conseillère communautaire LA TACHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	RADOUX Loïc conseiller communautaire LES GOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	CRINE Jean-Jacques conseiller communautaire LICHÈRES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	GAGNAIRE Marie-Claire conseillère communautaire LIGNÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	CHAUSSEPIED Pierre conseiller communautaire LONNES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	DURAND Jean-Louis conseiller communautaire LUPSAULT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	LAMAZIERE Véronique conseillère communautaire LUXÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M.TYSSANDIER
29	TYSSANDIER Maguy conseillère communautaire LUXÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	PAPILLAUD Sonia conseillère communautaire MAINE-DE-BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	CROIZARD Christian conseiller communautaire MANSLE-LES-FONTAINES – PRESIDENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	BOIREAUD Philippe conseiller communautaire MANSLE-LES-FONTAINES – VICE-PRESIDENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	LEMAIRE Marie-Claude conseillère communautaire MANSLE-LES-FONTAINES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34	HENTRY Jimmy conseiller communautaire MANSLE-LES-FONTAINES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	THURU Marie-Danielle conseillère communautaire MANSLE-LES-FONTAINES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36	PINEAU Francine conseillère communautaire MOUTON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir à
37	MUGNIER Pierre-Hermann conseiller communautaire NANCLARS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38	LAVERGNE Didier conseiller communautaire ORADOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	BERTRAND Didier conseiller communautaire PUYRÉAUX - VICE-PRESIDENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	JEUNE Karine conseillère communautaire RANVILLE-BREUILLAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	PINGANAUD Paul conseiller communautaire ST-AMANT-DE-BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42	TURLOT Françoise conseillère communautaire SAINT-AMANT-DE-BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	P. PINGANAUD
43	CLAVAUD Gérard conseiller communautaire SAINT-AMANT-DE-BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	SEMON Laura conseillère communautaire SAINT-AMANT-DE-BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	TEILLET Anne conseillère communautaire SAINT CIERS/BONNIEURE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	MARCELIN Céline conseillère communautaire SAINT-FRAIGNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47	CHARRIAUD Sébastien conseiller communautaire SAINT FRONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48	FAURE Sigrid conseillère communautaire SAINT GROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49	DANEDE Laurent conseiller communautaire TOURRIERS – VICE-PRESIDENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50	VERGNAUD David conseiller communautaire TOURRIERS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. DANEDE
51	BOUCHET Éric conseiller communautaire TUSSON – VICE-PRESIDENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
52	LACROIX Aurélie conseillère communautaire VAL DE BONNIEURE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
53	BOURABIER Jacques conseiller communautaire VAL DE BONNIEURE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
54	ETIENNE Murielle conseillère communautaire VAL DE BONNIEURE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
55	SOURY Christine conseillère communautaire VALENCE – VICE-PRESIDENTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
56	DE LUSTRAC Jean-Marc conseiller communautaire LA BOIXE – VICE-PRESIDENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	B. CAMY
57	POTEL Maryse conseillère communautaire LA BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
58	CAMY Bruno conseiller communautaire LA BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
59	ROUMAGNE Magalie conseillère communautaire LA BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
60	MAHÉ Jacques conseiller communautaire LA BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
61	LASBUGUES Elisabeth conseillère communautaire LA BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
62	CHABAUTY James Délégué titulaire LA BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
63	ROULAUD Jean-Jacques conseiller communautaire LA BOIXE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
64	PINTUREAU Romain conseiller communautaire VENTOUSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
65	CHAVOUET-DOS SANTOS Manuella conseillère communautaire VERDILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
66	MAGNANT Jocelyne conseillère communautaire VERVANT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
67	SEVRIT Raymond conseiller communautaire VILLEJOUBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
68	GOYAUD Philippe conseiller communautaire VILLOGNON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
69	MICHONNEAU Patrick conseiller communautaire VOUHARTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
70	JEROME Géraldine conseillère communautaire XAMBES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Romain CHAPELET, Conseiller aux décideurs locaux (DGFiP)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h08 et rappelle qu'il s'agit du dernier conseil communautaire du mandat, qui sera un moment particulier pour lui.

Il excuse M. DE LUSTRAC retenu professionnellement.

Il cède ensuite la parole à M. CHABAUTY, maire délégué de LA BOIXE.

Par suite, M. le Président propose d'enlever 2 points à l'ordre du jour.

Il expose les raisons de sa décision.

Point n°3 sur le PLUi : M. le Président informe l'assemblée que M. MUGNIER, maire de Nanclars a exprimé le souhait que ce point soit retiré de l'ordre du jour, au regard de cette période pré-électorale.

M. le président cède ensuite la parole à M. DANEDE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, qui ajoute que ce dossier de modification simplifiée n'a pas encore reçu l'avis de l'autorité environnementale à ce jour, d'où la proposition d'ajournement de ce point.

M. le Vice-Président précise en outre que ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la séance du 30/04/2026 permettant ainsi aux nouveaux élus de se saisir de ce dossier. Il ajoute que les nouveaux élus pourront alors prendre connaissance du projet de méthaniseur porté par CVE à Aussac-Vadalle. La commission urbanisme pourra elle aussi échanger autour de ce projet, le cas échéant.

M. LIOT demande si une commission urbanisme sera installée pour le conseil communautaire du 30/04/2026. M. DANEDE précise en effet que la commission ne sera pas installée avant le 30/04/2026. Il précise qu'une commission adhoc pourrait alors se réunir avant le 30/04/2026 ou la décision pourrait être reportée à une séance plénière ultérieure.

M. le Président propose ensuite que le point n°11 soit ajourné à la demande de Mme MARCELIN, maire de Saint-Fraigne afin d'avoir plus de visibilité sur le dossier.

L'assemblée approuve.

Ordre du jour

1. FINANCES : approbation des comptes de gestion 2025 ;
2. FINANCES : approbation des comptes administratifs 2025 ;
- ~~3. URBANISME : modification simplifiée n°2 du PLUi : modalités de mise à disposition du public ;~~
4. RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois ;
5. FISCALITÉ : répartition du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance ;
6. HABITAT : indemnisation d'un locataire suite à une panne de chaudière ;
7. ASSAINISSEMENT - SPAC : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes d'Aigre et de La Boixe (secteur Vars) ;
8. ASSAINISSEMENT – SPAC : Marché de prestation de services pour la gestion des astreintes et le nettoyage des réseaux et des postes de refoulement ;
9. TOURISME : approbation de l'avenant à la convention d'objectifs annuelle entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de Tourisme pour 2026 ;
- ~~10. ECONOMIE : autorisation de signature d'un bail précaire boulangerie de Saint-Fraigne ;~~
11. MISSION LOCALE : cofinancement du dispositif 100 chances 100 emplois pour 2026 ;
12. QUESTIONS DIVERSES.

**Prochaine séance : installation du nouveau conseil communautaire
Jeudi 09 avril 2026, 18h00, salle Gautier Capuçon MANSLE-LES-FONTAINES**

1. FINANCES : approbation des comptes de gestion 2025 :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 :

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs des différents budgets de la Communauté de communes Cœur de Charente pour l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des différents budgets pour l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion de la Communauté de communes Cœur de Charente et des budgets annexes pour l'exercice 2025, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les comptes de gestion 2025 de la communauté de communes Cœur de Charente ;**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision ;**

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

2. FINANCES : approbation des comptes administratifs 2025 :

Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2025 – Budget annexe ZA de VILLEJESUS A AIGRE :

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 :

Budget annexe « ZA de Villejésus (AIGRE) » :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses	5 821.87 €	
Recettes	5 821.87 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	0.00 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	0.00 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	(2)

INVESTISSEMENT		
Dépenses	13 855.53 €	
Recettes	13 855.53 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	0.00 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	0.00 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	(4)

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0.00 €	
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	0.00 €	(5)

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	0.00 €	=(1)+(3)
RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025	0.00 €	=(2)+(4)
RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR	0.00 €	

→ Cf. Annexe 01_compte administratif 2025 – ZA de Villejésus (Aigre)

M. Le Président se retire avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le compte administratif 2025 « budget annexe ZA Villejésus » ;**
- **DE NE RIEN AFFECTER au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Votants : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2025 – Budget annexe ZA de VILLEJESUS 2 A AIGRE :

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 :

Budget annexe « ZA de Villejésus 2 (AIGRE) » :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses	64 219.37 €	
Recettes	64 219.37 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	0.00 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	0.00 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	(2)

INVESTISSEMENT		
Dépenses	64 219.37 €	
Recettes	64 219.37 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	0.00 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	0.00 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	(4)

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0.00 €	
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	0.00 €	(5)

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	0.00 €	=(1)+(3)
RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025	0.00 €	=(2)+(4)
RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR	0.00 €	

→ Cf. Annexe 02_compte administratif 2025 – ZA de Villejésus 2 (Aigre)

M. Le Président se retire avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2025 « budget annexe ZA Villejésus 2 » ;
- **DE NE RIEN AFFECTER** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2025 – Budget annexe ZA des maisons rouges a CHENON :

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 :

Budget annexe « ZA des Maisons rouges (CHENON) » :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses	625 588.07 €	
Recettes	656 976.71 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	31 388.64 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	-31 388.84 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	(2)

INVESTISSEMENT		
Dépenses	83 388.72 €	
Recettes	608 969.05 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	525 580.33 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	102 294.63 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	423 285.70 €	(4)

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0.00 €	
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	0.00 €	(5)

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	556 968.97 €	=(1)+(3)
RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025	423 285.70 €	=(2)+(4)
RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR	0.00 €	

→ Cf. Annexe 03_compte administratif 2025 – ZA des Maisons Rouges (Chenon)

M. Le Président se retire avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le compte administratif 2025 « budget annexe ZA des Maisons Rouges » ;**
- **DE NE RIEN AFFECTER au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé» ;**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Votants : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2025 – Budget annexe ZA des COTEAUX SUD à VARS :

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 :

Budget annexe « ZA des Coteaux Sud (VARS) » :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses	1 093 701.94 €	
Recettes	845 889.53 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	- 247 812.41 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	247 812.41 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	(2)

INVESTISSEMENT		
Dépenses	845 889.53 €	
Recettes	1 029 313.76 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	183 424.23 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	-781 501.35 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-598 077.12 €	(4)

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	0.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0.00 €	
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	0.00 €	(5)

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	- 64 388.18 €	=(1)+(3)
RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025	- 598 077.12 €	=(2)+(4)
RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR	0.00 €	

→ Cf. Annexe 04_compte administratif 2025 – ZA des Coteaux Sud (Vars)

M. Le Président se retire avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le compte administratif 2025 « budget annexe ZA des Coteaux Sud » ;**
- **DE NE RIEN AFFECTER au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Votants : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2025 – Budget SPANC :

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement et de la voirie expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 :

Budget annexe « SPANC » :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses	210 811.75 €	
Recettes	198 221.19 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	-12 590.56 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	126 409.62 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	113 819.06 €	(2)
INVESTISSEMENT		
Dépenses	7 763.97 €	
Recettes	16 451.58 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	8 687.61 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	38 639.97 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	47 327.58 €	(4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	2 000.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0.00 €	
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	- 2 000.00 €	(5)
RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	- 3 902.95 €	=(1)+(3)
RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025	161 146.64 €	=(2)+(4)
RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR	0.00 €	

→ Cf. Annexe 05 _compte administratif 2025 – SPANC

M. Le Président se retire avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2025 « budget annexe SPANC » ;
- **DE NE RIEN AFFECTER** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2025 – Budget SPAC :

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement et de la voirie expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 suivants :

Budget annexe « SPAC » :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses	988 638.34 €	
Recettes	1 118 620.10 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	129 981.76€	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	0.00 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	129 981.76 €	(2)
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 345 339.93 €	
Recettes	1 587 867.61 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	242 527.68 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	- 380 969.80 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 138 442.12 €	(4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	179 688.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	204 531.00 €	
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	24 843.00 €	(5)
RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	372 509.44 €	=(1)+(3)
RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025	- 8 460.36 €	=(2)+(4)
RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR	113 599.12 €	

→ Cf. Annexe 06_compte administratif 2025 – SPAC

M. Le Président se retire avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2025 « budget annexe SPAC » ;
- **D'AFFECTER** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de **113 599,12 €** ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2025 – Budget Principal
CDC :

Monsieur le Vice-Président en charge des finances expose au Conseil Communautaire les résultats de l'année 2025 suivants :

Budget général « CDC Cœur de Charente » :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses	11 145 879.87 €	
Recettes	11 334 509.48 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	188 629.61 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	2 032 390.89 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 221 020.50 €	(2)
INVESTISSEMENT		
Dépenses	2 394 919.99 €	
Recettes	2 105 824.40 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	- 289 095.59 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	2 035 104.61 €	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 746 009.02 €	(4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	1 615 434.00 €	
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	364 500.00 €	
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	- 1 250 934.00 €	(5)
RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	-100 465.98 €	=(1)+(3)
RÉSULTAT GLOBALE DE CLÔTURE 2025	3 967 029.52 €	=(2)+(4)
RÉSULTAT GLOBAL 2025 à affecter après prise en compte des RAR	0.00 €	

→ Cf. Annexes 07 et 08_compte administratif 2025 – Budget général

M. Le Président se retire avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les comptes administratifs 2025 de la Communauté de communes Cœur de Charente, au titre du budget général ;
- **DE NE RIEN AFFECTER** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 54

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

3. URBANISME : modification simplifiée n°2 du PLUi : modalités de mise à disposition du public :

Sujet ajourné

4. RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n°20220519_05 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu les taux de promotion arrêtés par la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu l'avis du Comité social territorial Cœur de Charente,

Monsieur le Président informe l'assemblée que :

- Un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, un recrutement a été organisé :

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	

- Plusieurs agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade :

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
1 Poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	1 poste d'agent de maître à temps complet

- Suite à la vacance de 4 postes, il convient de supprimer ces emplois.

Création des emplois	Suppression des emplois
	1 poste d'adjointe administratif principal 1 ^{ère} classe temps complet
	1 poste d'adjointe administratif principal 2 ^{ème} classe 17.5H
	2 postes d'adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 17.25 H

Mme SEMON demande des précisions au sujet de la suppression de ces 4 postes.

Mme SABOURIN DGA en charge des ressources humaines apporte les précisions suivantes :

1. Suppression d'un poste d'adjointe administratif principale suite à une promotion interne sur le grade de rédacteur,
2. Suppression d'un poste d'adjointe administratif principal 2^{ème} classe 17.5heures, suite au départ à la retraite d'un agent en disponibilité depuis plusieurs années,
3. Suppression de 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe 17h25, suite à modification des temps de travail de 2 animateurs.

- Suite à une réorganisation des services au sein du service Enfance-Jeunesse

Création des emplois	Suppression des emplois
1 poste d'Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	

→ Cf. Annexe 10 _Tableau des emplois modifié au 05/03/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau tableau des emplois de la Communauté de communes Cœur de Charente ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

5. FISCALITÉ : répartition du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT-LD) :

Monsieur le Vice-Président en charge des finances précise que l'article 100 de la loi de finances pour 2024 a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT-LD) codifiée aux articles L. 425-1 à L.425-20 du code des impositions sur les biens et services (CIBS).

Cette nouvelle taxe vise les sociétés d'autoroutes et certains gestionnaires d'aéroports. Les assujettis la déclarent sur l'annexe à leurs déclarations de TVA.

Les sommes collectées sont ensuite affectées pour 10/12^{ième} à l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), pour 1/12^{ième} aux communes compétentes en matière de voirie communale et aux EPCI à fiscalité propre auxquels cette compétence a été transférée, pour 1/12^{ième} aux départements, à la Ville de Paris, au département de Mayotte, à la métropole de Lyon, à la collectivité territoriale de Guyane, à la collectivité territoriale de Martinique, à la collectivité de Corse et à la collectivité européenne d'Alsace.

La somme revenant à la CC COEUR DE CHARENTE a été versée via les avances de régularisation le 30/12/2025.

Le montant de la TEIT-LD - CC COEUR DE CHARENTE versé le 30/12/2025 s'élève 52 901€.

De plus, l'article 2 du décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services précise les modalités de reversement ainsi que la part affectée à chaque commune membre en tenant compte de la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence définie au 5° de l'article L.2122-21 du CGCT.

Monsieur le Vice-Président invite les élus communautaires à prendre connaissance de l'annexe au présent rapport.

→ Cf. Annexe 11_ Tableau répartition TEIT-LD

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la répartition du produit de la TEIT-D perçue par la Communauté de communes Cœur de Charente le 31/12/2025 ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

6. HABITAT : indemnisation d'un locataire suite à une panne de chaudière :

Vu le Code civil, notamment les articles 1720 et 1724 relatifs aux obligations du bailleur,

Vu le contrat de location conclu le 25 avril 2025 entre la Communauté de communes de Cœur de Charente et Monsieur Éric CORRE portant sur un logement sis 36 bis route de Paris – 16560 Tourriers,

Vu la panne de la chaudière gaz intervenue le 29/10/2025, ayant rendu impossible l'utilisation du chauffage principal

Au cours de la période hivernale, une panne est intervenue sur la chaudière alimentée au gaz équipant le logement précité et loué par la Communauté de communes, rendant temporairement indisponible le mode de chauffage habituel.

Un chauffage électrique d'appoint a été mis à disposition du locataire à titre temporaire en attendant la réparation de la chaudière. La réparation de la chaudière a eu lieu le 13/01/2026.

Afin de compenser le préjudice subi par le locataire du fait de cette situation, la Communauté de communes souhaite procéder au versement d'une indemnisation correspondant à 15 jours de loyer.

Mme la Vice-Présidente en charge des équipements communautaires précise que cette indemnisation est accordée à titre exceptionnel, sans préjuger des responsabilités respectives des parties, et est strictement limitée à la période concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'indemnisation exceptionnelle d'un montant de 190 € au profit de M. Éric CORRE destinée à compenser le préjudice subi ;**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

7. ASSAINISSEMENT - SPAC : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes d'Aigre et de La Boixe (secteur Vars) :

Vu les conclusions de l'étude diagnostique du système d'assainissement du Bourg de Vars sur la commune de la BOIXE ;

Vu les conclusions de l'étude diagnostique du système d'assainissement du Bourg de la commune d'AIGRE ;

Vu la délibération n°20251127_08_e du 27 novembre 2025, concernant la hiérarchisation des projets d'assainissement collectif : création et réhabilitation ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que l'objectif de ces études diagnostiques est de mettre en évidence les dysfonctionnements des réseaux de collecte et d'élaborer un programme hiérarchisé de travaux.

Pour la commune d'Aigre, c'est le bureau d'études IRH qui a réalisé cette étude diagnostique en 2024.

Pour la commune de La Boixe (pour le Bourg de Vars), c'est le bureau d'études Eau-Méga qui a réalisé cette étude diagnostique en 2022.

Monsieur le Vice-Président expose que des travaux sont prévus sur ces 2 communes en 2026 pour résoudre les priorités n°1 mises en évidence dans ces deux études, ce qui permettra de réduire de façon significative les entrées d'eaux parasites dans ces réseaux d'assainissement.

L'enveloppe financière est de 110 000 € HT pour Aigre et de 120 000 € HT pour La Boixe, soit un montant total de travaux d'environ 230 000 € HT.

Ces travaux sont éligibles aux aides financières que peuvent apporter le Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En parallèle de ces travaux, un diagnostic des branchements d'assainissement va être réalisé en interne par la Communauté de Communes Cœur de Charente. Ces diagnostics de branchements peuvent également être financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** ces travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour les communes d'Aigre et de La Boixe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer les documents relatifs aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires aux études et aux travaux précitées, au titre du budget 2026.
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

8. ASSAINISSEMENT - SPAC : Marché de prestation de services pour la gestion des astreintes et le nettoyage des réseaux et des postes de refoulement :

Vu l'avis de la commission du 20 novembre 2025 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement propose de relancer un nouveau contrat de prestation de services pour la gestion du service public d'assainissement collectif avec comme prestations principales :

- Hydrocurage de 10 % du réseau/an
- Hydrocurage de tous les postes entre 1 et 3 fois par an suivant la taille du poste de relevage
- Service d'astreintes soir et week-end
- Interventions de débouchages réseaux

Des bordereaux de prix seront annexés pour les travaux de branchement notamment.

Le contrat actuel arrive à échéance le 30 juin 2026. Monsieur le Vice-Président propose de consulter les prestataires compétents pour que le marché soit effectif au 1^{er} juillet 2026.

Il est proposé de recourir à ce marché pour une durée de 1,5 ans.

M. le Vice-Président précise que le terme de ce contrat serait le 31/12/2027, terme également des contrats de délégation de service public pour la gestion des réseaux d'assainissement collectif et stations d'épuration d'Aigre et Mansle-les-Fontaines.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER la décision de confier à un prestataire extérieur les missions précitées au titre de la gestion du service d'assainissement collectif ;**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

M. CHABAUTY réitère ses attentes pour la réhabilitation du réseau et de la station d'assainissement de MONTIGNAC-LA BOIXE. Il ajoute que le sujet des eaux parasites s'avère de plus en plus prégnant avec les inondations récurrentes.

M. BERTRAND rappelle la problématique de la commune de MONTIGNAC avec les arbitrages de la DDT sur les priorités.

Par ailleurs, M. BERTRAND et M. COMBAUD adressent tous leurs remerciements au service assainissement de la communauté de communes pour leurs interventions durant les inondations récentes sur plusieurs communes traversées par des cours d'eau.

M. BERTRAND remercie également les services de sécurité civile d'Aigre qui ont mis une pompe de 100m³/heure pour pomper les eaux usées du fait de l'arrêt nécessaire des postes de relevage d'assainissement.

9. TOURISME : approbation de l'avenant à la convention d'objectifs annuelle entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de Tourisme pour 2026 :

Vu la délibération du comité syndical du PETR du pays du Ruffécois en date du 17 juin 2014, instituant un office de tourisme intercommunautaire de statut EPIC,

Vu la délibération du comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois en date du 07 octobre 2015, instituant la taxe de séjour en vue de financer les missions de service public exercées par l'Office de tourisme,

Vu la convention cadre 2025-2027 signée entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de tourisme Destination Nord Charente,

Vu la convention d'objectifs pour l'année 2026 signée entre le PETR du Pays du Ruffécois et l'Office de tourisme Destination Nord Charente,

Vu le financement annuel octroyé par chacune des Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente au PETR du Pays du Ruffécois pour financer les actions menées par l'Office de tourisme Destination Nord Charente,

*Vu la feuille de route définie conjointement par les Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente à l'attention de l'Office de tourisme Destination Nord Charente précisant leurs attentes, à savoir « **Accroître durablement la dépense touristique et de loisirs au bénéfice du tissu économique et associatif local pour concourir au bien vivre des résidents tout en véhiculant une image attractive de la campagne auprès des clientèles de proximité et présentes sur le territoire** ».*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture rappelle que les Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente ont délégué leur compétence « office de tourisme » au PETR du Pays du ruffécois. C'est à cet effet que le PETR confie le soin à l'Office de tourisme Destination Nord Charente (organisé sous le statut d'EPIC) de mettre en œuvre les missions de service public d'un office de tourisme à savoir :

- L'accueil,
- L'information,
- La promotion touristique,
- La coordination des acteurs locaux du tourisme.

et notamment :

- La mise en œuvre d'une stratégie d'accueil et de renseignement des visiteurs (habitants et touristes) sur l'ensemble du territoire de compétence de l'OT ;
- La mise en place d'une politique de communication et de promotion touristiques du territoire du Pays du Ruffécois, en lien avec les instances départementale et régionale ;
- L'animation du réseau des acteurs locaux du tourisme par l'apport d'un conseil technique, la coordination d'actions et éventuellement le soutien matériel et logistique à des animations/manifestations touristiques ;
- La participation à la structuration et à la mise en marché de l'offre touristique du territoire du Pays du Ruffécois.

Les axes de travail prioritaires confiés à l'OT pour la période 2025-2027 sont les suivants:

- Développer et accompagner les activités économiques et l'offre d'hébergement et d'accueil ;
- Développer des activités touristiques préservant notre environnement naturel et patrimonial ;
- Définir les points forts pour le territoire à mettre en première ligne afin de donner envie de découvrir le Nord-Charente ;
- Faire prendre conscience à tous les élus de l'impact économique du tourisme sur le territoire et se donner les moyens d'agir ;
- Rendre les habitants fiers de leur territoire et les convaincre de leur intérêt à le partager ;
- Créer et animer un réseau d'acteurs pour co-porter le plan touristique.

Monsieur le Vice-Président précise que si la compétence « accueil, information, promotion auprès des visiteurs et coordination des acteurs touristiques » a été déléguée au PETR du Pays du Ruffécois, il ne demeure pas moins que ce sont les 2 Communautés de communes qui assurent le financement de l'Office de tourisme. C'est ainsi que celles-ci souhaitent être partie prenante de la stratégie et des actions mises en œuvre par l'OT au service de l'attractivité touristique et économique du territoire.

Il est donc proposé de signer un avenant à la « convention d'objectifs 2025-2027 » qui définit les engagements mutuels de l'office de tourisme, du PETR et des 2 Communautés de communes, pour 2026.

Il est rappelé en outre que le domaine du tourisme est une compétence dite « partagée » entre l'Etat, les Régions, les Départements et le bloc local (communes et intercommunalité). Ainsi, chacun œuvre en complémentarité selon une stratégie cohérente et commune.

Monsieur le Président propose de signer l'avenant à la convention d'objectifs précitée avec le PETR et l'Office de tourisme pour l'année 2026.

→ Cf. annexe 12_Avenant à la convention d'objectifs OT/PETR/CCCC/CCVC pour 2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs 2026 avec le PETR du Pays du Ruffécois, l'office de tourisme Destination Nord Charente et la Communauté de communes Val de Charente, au titre de l'année 2026 - avenant ci-annexé ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

10. ECONOMIE : autorisation de signature d'un bail précaire boulangerie de Saint-Fraigne :

Sujet ajourné.

11. MISSION LOCALE : cofinancement du dispositif 100 chances 100 emplois pour 2026 :

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Charente,

Vu la définition de l'intérêt communautaire au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16/02/2026,

Monsieur le Président rappelle qu'au titre de sa compétence sociale d'intérêt communautaire, la collectivité soutient les projets pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, à travers sa participation financière annuelle au fonctionnement de la mission locale Arc Charente.

La mission locale a sollicité le soutien financier de la Communauté de communes dans le cadre du dispositif « 100 Chances, 100 Emplois ».

Ce dispositif est copiloté par la mission locale Arc Charente, et des entreprises (groupe BACARDI, Manpower, Lidl, adéquat intérim, Chrome dur Industrie). Il consiste à proposer un accompagnement renforcé des jeunes avec une semaine de coaching via un expert et des entreprises marraines.

Le dispositif a été déployé en 2025 sur le territoire des Communautés de communes de Charente Limousine, val de Charente et Cœur de Charente.

Pour poursuivre le dispositif en 2026, la mission locale sollicite les 3 CDC du Nord Charente, à savoir la CC Cœur de Charente, la CC Val de Charente et la CC Charente Limousine.

Le financement d'une semaine de coaching commune aux CC Cœur de Charente et Val de Charente est proposée au regard du nombre de jeunes pouvant être orientés vers le dispositif.

Le coût d'une semaine de coaching s'élève à 3900 €.

Une participation de 1950 € est demandée auprès de chacun des 2 CDC.

Ce dispositif a un impact notable sur l'écosystème local, contribuant activement à l'emploi, renforçant les opportunités économiques, en particulier pour les jeunes adultes.

Monsieur le Président propose d'engager la Communauté de communes dans le dispositif « 100 Chances, 100 Emplois » et d'allouer un soutien financier à la Mission locale de 1950 € au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à allouer la somme de 1950 € au profit de la Mission locale Arc Charente dans le cadre du dispositif « 100 Chances, 100 Emplois » pour une semaine de coaching en juin et novembre 2026 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au titre du budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Votants : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

12. QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Mot du Président :

Il rappelle son choix de ne pas renouveler son mandat de Président. Il réitère son aspiration à avoir du temps libre. Il adresse tous ses remerciements aux élus et aux agents de la communauté de communes.

Ce fut un plaisir et un honneur de travailler pour Cœur de Charente durant ce mandat et une fierté de porter et voir se concrétiser des projets structurants pour le territoire.

Prochaine séance du conseil communautaire :
Jeudi 09 AVRIL 2026, 18h00
INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Salle Gautier Capuçon MANSLE-LES-FONTAINES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h37.